



Arrondissement de Charleroi

Éléments de bilan pour élaborer un diagnostic partagé.

Auteurs: Ingrid Vandevarent, Inspectrice pour la Culture sur l'Arrondissement de Charleroi,
avec l'aide de Vincent Bertholet, Inspecteur,
et de Belinda Vandenhemel, Assistante administrative.

- 1 -



Table des matières

1. Introduction générale
2. Précautions méthodologiques
3. Introduction
 - 3.1 Repères célèbres
 - 3.2 Pratiques et consommations culturelles en Hainaut
 - 3.3 Charleroi et son arrondissement en quelques lignes- ses forces et ses faiblesses
 - 3.4 Hypothèses territoriales
 - 3.5 Hypothèses relatives aux opérateurs culturels
 - 3.6 Questions de gouvernance
 - 3.7 L'arrondissement en quelques chiffres
4. Les sources publiques de financement
 - 4.1 Aspects méthodologiques
 - 4.2 Sources des chiffres présentés
 - 4.3 Ensemble des flux financiers de la FWB dans l'arrondissement par division organique (DO)
 - 4.4 Ensemble des flux financiers communaux
 - 4.5 Ensemble des flux financiers provinciaux
 - 4.6 Flux financiers des trois pouvoirs publics
 - 4.7 Moyenne de soutien financier culturel par habitant
 - 4.8 Tentative de synthèse impressionniste relative aux moyens financiers
5. Cartographie des opérateurs
 - 5.1 Précisions méthodologiques
 - 5.2 Lettres et livre
 - 5.3 Ecoles et culture
 - 5.4 Arts de la scène
 - 5.5 Patrimoine culturel et arts plastiques
 - 5.6 Pratiques culturelles en amateur
 - 5.7 Opérateurs sociaux avec activités culturelles
 - 5.8. Participation citoyenne
 - 5.9 Jeunesse
 - 5.10 Education permanente
 - 5.11 Audiovisuel et multimédias
 - 5.12 Les opérateurs reconnus
 - 5.13 Tentative de conclusion : cartographie des opérateurs
6. En guise de conclusion provisoire : des pistes à creuser



1. Introduction générale

Les Assises ont pour objectif de rencontrer la préoccupation du Gouvernement de la Communauté française de veiller à :

- Désenclaver la culture et mutualiser les ressources des pouvoirs publics, tout en préservant l'autonomie des acteurs culturels ;
- Organiser une plus forte coopération des acteurs culturels autour d'objectifs partagés.

La démarche consiste à prendre pour point de départ un relevé pertinent d'informations économiques, sociales et culturelles, en vue de fonder ensuite une logique d'aménagement culturel du territoire.

L'enjeu des Assises du développement culturel territorial est d'inciter une démarche participative pour penser, avec les opérateurs culturels, les autorités locales, régionales et communautaires, une politique de développement culturel local et régional qui soit complémentaire à celles qui sont menées par secteur ou par des réseaux internationaux.

La présente note de travail est le produit des efforts de l'Administration générale de la Culture de la Communauté française, en vue de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé à construire avec les acteurs mentionnés ci-dessus.

Centrée sur l'arrondissement de Charleroi, elle est le fruit des efforts de tous les services de l'Administration générale de la Culture et plus particulièrement du Service général de l'Inspection pour la culture, du Service de la Recherche attaché au Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC), organisme à gestion séparée créé en 2001 par le Gouvernement de la Communauté française, et de l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et des Communication (ETNIC), organisme d'intérêt public créé en 2002 par la Communauté française par un Décret du Parlement.

Une certaine forme d'exhaustivité des données relatives aux opérateurs culturels n'aurait pas été possible sans la coopération concrète des Services culturels de la Province du Hainaut ni des administrations communales concernées.

2. Précautions méthodologiques

En matière de statistiques culturelles, encore moins que dans d'autres secteurs étudiés par l'INS ou la BNB par exemples, le fantasme de l'exhaustivité totale et de la comparabilité parfaite des données de base ne peut pas être rencontré. En conséquence, un débat résultant de la confrontation de certains des tableaux, graphiques et cartes du présent document est stérile.

L'objectif poursuivi a bien entendu été de cerner au plus près la réalité observée. Mais le fait de connaître l'état de la statistique culturelle et ses défaillances, a amené les auteurs à modérer leur soif d'exhaustivité en intégrant la nécessité de présenter une information signifiante dans un délai raisonnable.

Trois sources d'imperfections sont relevées ici :

1. L'hétérogénéité des sources :

Il était nécessaire d'interroger chaque service de chaque administration consultée, afin de disposer de fragments d'informations. Mais chacune de ces sources a construit son propre référentiel. La compatibilité parfaite n'est donc jamais présente. Pour les dépenses de la Communauté française, on a retenu les dotations organiques et les programmes. Pour celles des Communes, se sont les codes fonctionnels qui ont prévalu, car porteurs des informations les plus comparables. On se méfiera en outre des chiffres très bas ou très élevés, à Manage, par exemple, en tant qu'opérateur, la Province de Hainaut est très présente, mais ses services qu'elle y organise s'adressent à la population de l'ensemble de la Province. Il y a donc lieu de faire la distinction entre les coûts de ces services globaux et les budgets affectés aux opérateurs locaux.

2. Les sources connues et peu exploitées :

Il s'agit pour l'essentiel de deux catégories de données, les données relatives au patrimoine et celles relatives à l'emploi. L'état des discussions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne ne permet pas toujours des synthèses utiles. Ainsi, la valeur du patrimoine culturel immobilier (les bâtiments physiques, donc) ne peut pas être évaluée ici. Quant à la catégorie de données plus significative relative à l'emploi subventionné par la Région (APE), nous disposons de données globales qui mesurent l'importance de ces apports dans la vie culturelle, mais une répartition par commune est difficile et incertaine.

3. Les arbitrages réalisés au nom de la comparabilité :

Afin de garantir la comparabilité des informations, des dépenses ont été exclues du champ d'analyse. Ainsi, pour Fédération Wallonie-Bruxelles, elle-même, il n'a pas été tenu compte des subventions en infrastructures, ni d'autres budgets extraordinaires parfois importants en volume, mais dédiés à d'autres dépenses que des bâtiments. Les dépenses non récurrentes n'y figurent pas non plus, sauf exception. Ces choix de méthode expliquent certaines différences entre l'examen des flux financiers et la confection de la cartographie, à cela certaines exceptions, comme celle du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à son Musée de l'Orfèvrerie, ce qui impacte les chiffres relatifs à la commune de Seneffe.

De manière systématique, que ce soit pour les Communes ou la Province, les dépenses extraordinaires n'ont pas été retenues dans les comparaisons.



3. Introduction

3.1 Repères célèbres

Evoquer Charleroi, c'est évoquer et rendre hommage aux hommes célèbres qui ont forgé la cité ou contribué à son rayonnement.

Aux industriels, Emile Fourcalt, inventeur d'un procédé d'étirage mécanique du verre (à vitre), à Ernest Solvay, fondateur de la première soudeuse de son vaste empire industriel en 1864...

Aux hommes d'état, Emile Vandervelde, député de Charleroi en 1894, à Paul Pastur, député permanent fondateur de l'enseignement provincial du Hainaut, né à Marcinelle en 1886 (- décédé à Charleroi en 1938).

On ne compte plus les rues Vandervelde et les rues Pastur, elles sont plus de 20 au gré des anciennes communes de la cité carolo, un vrai casse-tête pour les adeptes du GPS ...

Il faut évoquer, également, Jules Destrée, homme politique socialiste, né aussi à Marcinelle en 1863. C'est lui qui, en 1911, à l'occasion de l'Exposition des arts anciens de Charleroi, prenait conscience de la spécificité wallonne. 100 ans plus tard, la Ville de Charleroi honorait cette exposition artisanale par un programme d'activités culturelles et économiques d'envergure.

Associer culture et arrondissement de Charleroi, c'est mentionner les peintres Pierre Paulus, (réaliste social et expressionniste, né à Châtelet en 1881, auteur de « Jeunesse » ou de l'emblématique « Coq hardi » dont s'inspire l'emblème de la Région wallonne au réalisme social, né à Châtelet en 1881) et François Joseph Navez (peintre néo-classique contemporain de Jean-Dominique Ingres né en 1787 à Charleroi).

Ou encore, Jean Dupuis qui imprima ses premiers albums de bandes dessinées en 1937 et entre autres, les planches des créations de Franquin, stars du 9^{ème} et du 7^{ème} art : Spirou, Fantasio et le Marsupilami.

Il faut évoquer, des chanteurs, les regrettés Paul Louka et chef Jeff Bodart, le wallon William Dunker, le rappeur Mochelan, le verrier et écrivain Bernard Tirtiaux de Fleurus et bien d'autres...

Et s'il ne faut en retenir qu'une chansonnette, sans le savoir connue de tous les touristes, « Pays de Charleroi, c'est toi que je préfère... » de Jacques Bertrand, auteur du jingle (sur une musique de Louis Canivez) qui a traversé le 19^{ème} siècle pour accueillir en 2012 encore les voyageurs à leur descente du train en gare de Charleroi.

3.2 Pratiques et consommations culturelles en Hainaut

Quelques indications générales valables pour la Province de Hainaut :

Ces informations sont tirées d'un travail d'approfondissement de l'enquête générale¹ menée en 2009 sous l'égide de l'Observatoire des Politiques Culturelles auprès d'un large échantillon de francophones de Belgique. L'échantillonnage n'ayant pas prévu au départ une variable

¹ **Source :**

La participation culturelle en Communauté française, une prise en compte du facteur géographique, Louise Callier et Laurie Hanquinet, ULB 2011 pour le compte de l'OPC.

Il s'agit d'un approfondissement de l'analyse détaillée des données quantitatives de l'enquête générale relative aux pratiques et consommation culturelles de la population en Communauté française, 2006, sous la supervision de l'OPC.



spécifiquement territoriale, les informations géographiquement situées doivent être prises avec les précautions d'usage. Il a été possible d'inférer des informations sur la Province du Hainaut. Mais l'on sait qu'il y a une grande différence entre l'arrondissement d'Ath, au Nord Ouest de la Province, et les arrondissements de Charleroi ou de Mons-Borinage. Néanmoins, quelques caractéristiques peuvent quand même être avancées avec prudence.

L'analyse :

La province de Hainaut a un profil éclectique. Plusieurs types de consommation culturelle sont représentés. Le résultat le plus frappant est sans doute ce pourcentage particulièrement important des festifs (21%), alors que ce type de consommation culturelle est presque totalement absent dans les autres provinces. Il semble donc que ce soit un type de consommation culturelle propre aux habitants de la province de Hainaut : une population assez jeune, ayant atteint le secondaire supérieur, privilégiant les sorties extérieures (bars, concerts, discothèques, foires, parcs d'attraction ...), regardant la télévision et fréquentant très peu les lieux de spectacle vivant et les lieux d'exposition. Néanmoins, le type de consommation culturelle le mieux représenté dans le Hainaut est celui des désengagés culturels (25%), tout comme pour Bruxelles d'ailleurs. Ceci signifie que le groupe le plus important de la province de Hainaut est caractérisé par un très faible niveau d'activités culturelles. Les groupes suivants sont les nostalgiques et les connectés (respectivement 17% et 16%). Les premiers sont caractérisés par des activités culturelles à l'intérieur de la maison, alors que les seconds sont davantage tournés vers la « nouvelle » culture de l'écran et vers certaines activités extérieures. Enfin, les amateurs modernes et classiques et surtout les voraces culturels sont les groupes les moins représentés. C'est surtout la faible proportion des individus ayant un niveau d'instruction supérieur qui explique cette situation. En dépit de la forte urbanisation de la province qui elle est favorable, elle, à la présence des voraces culturels.

Typologie utilisée :

- « **Les désengagés culturels** » (28%)² : absence d'engagement vis-à-vis de la culture : peu de goûts exprimés, inactivité en matière de loisirs extérieurs et intérieurs, en ce compris les usages d'internet.
- « **Les nostalgiques** » (13%) : également marqués par un repli mais s'accompagne de loisirs plus fréquents à l'intérieur du foyer. Grands consommateurs de musique (années 60-80 voire d'avant-guerre). S'occupent de leur potager ou jardin et des activités d'intérieur (tricot, cuisine, mots croisés ...), regardent beaucoup la télévision. Sans doute la classe la plus âgée ; les pensionnés y sont surreprésentés.
- « **Les festifs** » (6%) : sorties fréquentes dans des lieux d'attraction (zoos, parcs d'attraction, ...) et festifs (bars, restaurants, concerts de musique pop, discothèques, ...), écoute de musique, consommation forte de télévision, (séries américaines et films). Sous-représentés parmi ceux qui fréquentent le plus les lieux d'exposition et de spectacle vivant. Classe plus jeune que les autres (75% à moins de 41 ans). Une majorité de ses membres a un diplôme d'enseignement supérieur et présente une légère surreprésentation des hommes.
- « **Les connectés** » (21%) : participation importante à « la nouvelle culture de l'écran » : usages d'internet nombreux et fréquents, nombre de sessions de jeux sur PC ou sur console et visionnage de DVDs. Ces activités tendent d'ailleurs à s'opposer à une forte consommation de la télévision. Ecoute de musique mais moins que les festifs. Très peu assidus aux lieux de spectacle vivant et d'exposition. Leur univers est davantage tourné vers le sport.
- « **Les amateurs (culturels à tendance) classique** » (13%) : grande consommation de livres et de bandes dessinées et une certaine fréquentation des lieux socialement considérés comme légitimes telles que les lieux d'exposition, les concerts de musique classique, théâtre, au contraire des lieux d'attraction et discothèque.
- « **Les amateurs modernes** » (11%) : fréquentent parcs d'aventure, spectacles d'humour, cirques, théâtres, musées, galeries, conférences, monuments historiques, zoos, événements

² Les % correspondent aux moyennes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.



sportifs, foires, parcs d'attraction, restaurants ... Investis dans des activités militantes et bénévoles. Pas les plus assidues à des équipements culturels socialement reconnus comme haut, mais proches des moyennes.

- « **Les voraces culturels** » (8%) : visiteurs les plus assidus des lieux culturels et artistiques. Ont un rapport très critique à la télévision et des goûts musicaux très variés. Ce groupe le plus « cultivé » de l'échantillon de l'étude et rapport critique à leur consommation culturelle. Ne tourne pas le dos au monde de l'imprimé, mais marqué par un besoin expressif plus grand couplé avec à une activité critique puisque ces personnes ayant une activité militante et/ou bénévole.

3.3 Charleroi et son arrondissement, ses forces et ses faiblesses

Selon le sociologue Philippe Scieur, coordinateur du projet « Charleroi » de l'Académie universitaire Louvain (UCL), dans cet arrondissement carolorégien, les **ciments d'une construction identitaire se fondent sur un patrimoine industriel et minier-détruit, reconstruit, sur une aculture** ou culture propre (celle de la « reconstruction », de la reconversion, pourrait être avancée pour Charleroi), sur les **luttés sociales** (c'est bien le cas de l'industrialisation à nos jours), sur **un choix d'attributions par la nation** (le « choix » d'une capitale sociale comme dénominateur à Charleroi qui abrite le Fonds du logement, le Forem, l'Awiph, voire les compétences sociales de la députation provinciale).

- La région de Charleroi s'est construite sur un patrimoine industriel, chimique, verrier, sidérurgique et minier. Ce patrimoine en déclin va imprimer le paysage urbain et induire une reconversion culturelle.
- La ville de Charleroi est « capitale » sociale de la Région, elle est le siège du fond du logement, du FOREM, de l'AWIP, de la députation provinciale sociale...
- Le rôle des principaux syndicats est prépondérant dans la construction historique des associations culturelles, du développement de l'éducation permanente
- La présence de hautes écoles en communication en travail social, en métiers techniques annonce la couleur, comme à l'inverse l'absence d'université, d'école supérieure d'art
- La Ville est victime d'une image médiatique négative, cliché d'insécurité couplé à un manque de convivialité du centre urbain
- La mobilité y est compliquée (transports en commun freins à la consommation culturelle).

Mais Charleroi a quelques atouts.

- Sa convivialité et sa solidarité humaine
- Sa volonté de contribuer au développement d'une ville carolorégienne moderne par la mise en œuvre de grands chantiers de rénovation : Phoenix, etc
- La polarisation de l'activité économique autour de Gosselies: aéroport, nouveau centre névralgique en ce domaine (recherche et développement), Caterpillar, etc
- L'attractivité de Bruxelles Sud, deuxième aéroport du royaume
- Un esprit de quartier prégnant tant dans les différentes communes avant fusion de Charleroi (15) que dans les communes de la périphérie (61 anciennes communes en formant 13). Esprit qui favorise la proximité et limite le sentiment d'appartenance identitaire
- Les initiatives citoyennes ou culturelles visant à changer l'image de Charleroi et de ses quartiers : couleur carolo, mai'tallurgie
- Le renouveau culturel branché : Rokerill, Charleroi Face B, Hôtel Charleroi, le Vecteur, Rafales, etc

- 7 -

3.4 Hypothèses territoriales

14 communes, Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Les Bons Villers, Manage, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Seneffe entourent Charleroi métropole.

En tout, 76 communes avant fusion aux noms aussi poétiques que surréalistes : Couillet, Pont-de-Loup, Godarville, Bouffioulx, Gouy-lez-Piéton, Pironchamps, Lambusart, Forchies-la-Marche, Acoz, Rèves, Bellecourt, Landelies, Liberchies, Arquennes... Avec des moyens de communication parfois plus qu'immobilisants donnant bien du mérite aux étudiants, aux spectateurs pour s'y retrouver.

Un esprit très local y perdure: on n'habite pas Charleroi mais Marcinelle, on ne fréquente pas la maison de jeunes de Chapelle, on est de Piéton...Ce qui nourrit l'action de proximité mais complique la mobilité transversale.

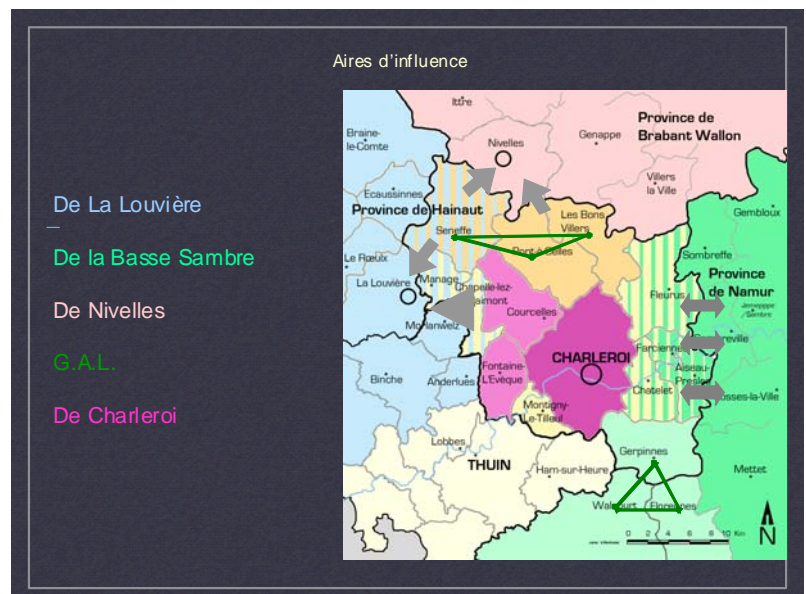
Au gré de rencontres préparatoires avec des représentants publics ou privés acteurs de l'arrondissement, en culture, nous, représentants de l'inspection de la culture, avons constaté que le sentiment d'inclusion territoriale, d'unicité n'est pas vérifié. Il est peu présent à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement bien que des connivences par sous-régions se manifestent.

Au moyen de cette carte qui décrit les aires d'influence de l'arrondissement de Charleroi, nous formulons les hypothèses suivantes :

- Le sentiment d'inclusion « au pays de Charleroi » est faible, sauf en ce qui concerne *Charleroi pôle urbain, Courcelles et Fontaine-l'Évêque*. Au Centre, *Courcelles et Fontaine* revendiquent leur proximité avec la métropole carolo. Avec le centre urbain de la métropole, ce sont les communes qui voient le plus facilement les publics circuler et expriment un sentiment d'appartenance.

- Trois sous-bassins se dessinent :

- au Nord, Nivelles exerce une attractivité culturelle sur Seneffe, Pont-à-Celles. Une convention soutient le « Pays de Geminiacum » et ses 2 communes les Bons Villers et Pont-à-Celles. Un GAL (Groupe d'Action Locale) « Transvert » unit : Seneffe l'Orfèvre, les Bons Villers, Pont-à-Celles la culturelle
- au Sud Est, Fleurus, Farciennes, Aiseau sont les complices de la zone de police, du partenariat le bus social des quartiers. Leur complicité dépasse les frontières de la province de Hainaut : vers la Basse Sambre et les communes limitrophes de la province de Namur comme Sambreville, Fosses-la-Ville



- à l'Ouest, Chapelle, Manage, voire Seneffe flirtent avec la CUC, la Communauté urbaine du Centre et La Louvière la métropolitaine (métropole culture en 2012).

- Quelques communes sont singulières :

- Montigny et Châtelet disposent d'une bibliothèque reconnue, développent une relation culturelle ponctuelle avec la métropole et son Centre culturel régional et se déclarent satisfaites de cette collaboration.
- Gerpinnes, la commune au revenu médian le plus élevé de l'arrondissement se reconnaît peu de liens culturels avec Charleroi et lui préfère les communes du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

- Des actions territoriales et des projets « leader » transcommunaux sont visibilisés via **deux GAL** (Groupe d'Action Locale).³

- Le GAL Transvert avec les 2 communes de Geminiacum et Seneffe.
- Au Sud, le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui unit Gerpinnes à notamment Walcourt et Florennes en Namurois.

Les organisations culturelles et d'éducation permanente sont étalées, organisées en plusieurs sous-zones : Charleroi-Thuin, Centr'Hainaut, Sambraisie et Centritudes

La zone d'influence de Charleroi semble peu développée et concurrencée par les villes de Namur, Mons, Nivelles, La Louvière.

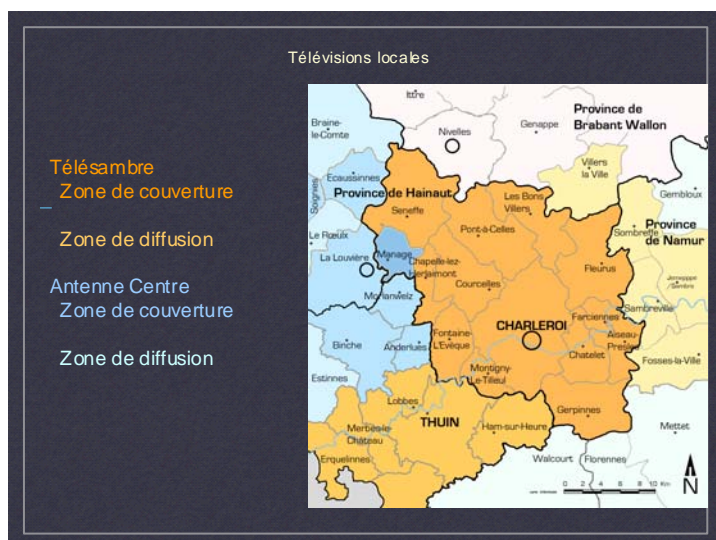
La couverture médiatique des télévisions locales, illustrée par la carte suivante, est également exemplative d'une forme de découpage territorial. Il s'agit de la zone de couverture et de diffusion des télévisions régionales Télésambre à Charleroi et Antenne Centre télévision à La Louvière.

Pour Télésambre, la télévision régionale basée à Charleroi : 13 communes de l'arrondissement de Charleroi sur 14 font partie de la zone de couverture- sauf Manage- et 23 communes bénéficient de la diffusion- en descendant en Thudinie-.

Pour Antenne Centre télévision, basée à La Louvière : une seule commune sur les 14 du même arrondissement (Manage) bénéficie de la couverture et 10 communes de la diffusion.

Cette représentation médiatique corrèle la cohérence territoriale de l'arrondissement carolorégien : toutes les communes s'y retrouvent sauf Manage et la Thudinie s'y associe.

A titre comparatif, le Centre culturel régional de Charleroi compte dans ses partenaires institutionnels un réseau comparable : des communes comme Ham-sur-Heure ou Thuin en sont également membres mais pas Manage.

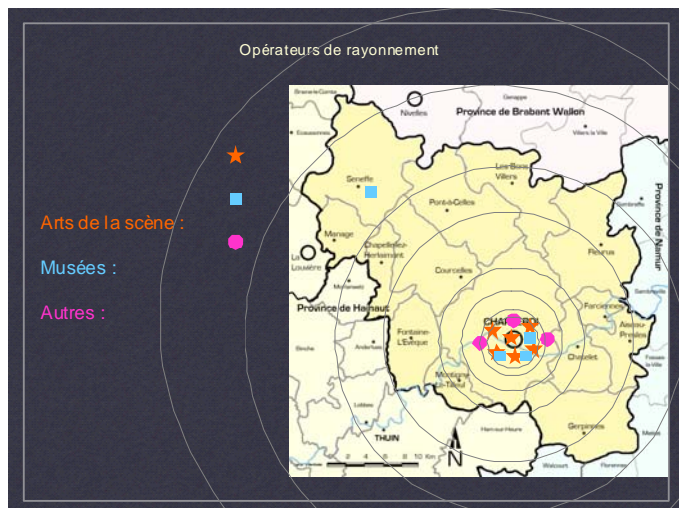


³ En triangle vert sur la carte.

3.5 Hypothèses relatives aux opérateurs culturels

Nous formulons 4 hypothèses qui seront présentées ci-après à l'aide d'une cartographie:

- il existe une distribution spatiale homogène des matières culturelles dans l'arrondissement,
- il existe de nombreuses et importantes pratiques socioculturelles,
- des opérateurs à prédominance sociale sont acteurs du champ culturel,
- les opérateurs phares sont polarisants et actifs dans le domaine des arts de la scène, des arts plastiques et du 7^{ème} art à Charleroi.



Au centre du pays, Charleroi.

Des partenaires phares, rayonnant y drainent un public supra local, supra régional, supra communautaire, national, international.

En **arts de la scène** le Palais des Beaux-Arts (incluant le pôle lyrique) partage les feux de la rampe avec Charleroi Danses, le Théâtre de l'Ancre, Rokerill, le Coliseum.

En **arts plastiques**, les bijoux de la couronne sont le Musée de la Photographie, le Musée du Verre, le Musée du Bois du Casier, le BPS 22 et à Seneffe, le musée de l'Orfèvrerie du Château.

D'autres **producteurs privés** font aussi la réputation culturelle de la ville : les éditions Dupuis, les studios audiovisuels Dreamwall, le multiplex Cinépointcom, le cinéma art et essai Le Parc – qui a remporté le marché du Quai de l'image- ...

3.6 Questions de gouvernance

Nous formulons les hypothèses suivantes :

- la faiblesse de coordination culturelle, l'absence d'opérateur de référence engendre des coopérations externes et internes au territoire ;
- un manque d'ingénierie culturelle se fait sentir ;
- on constate le rôle culturel rempli par des opérateurs soutenus en dehors des politiques culturelles publiques : Région wallonne, action sociale, Fédéral ;
- l'éparpillement des dispositifs orientés « jeunesse » tant dans leur financement, que dans leur organisation locale, déforce ;
- l'implication de nombreuses communes dans les politiques culturelles locales est manifeste ;
- l'articulation entre Province et communes est faible.



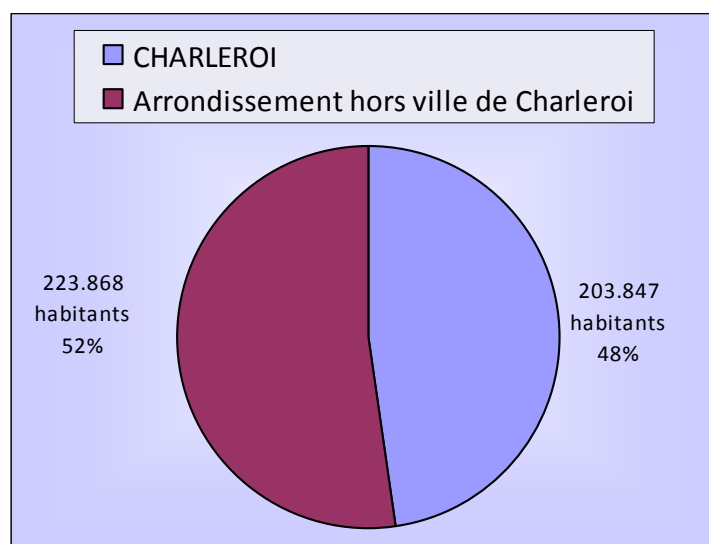
3.7 L'arrondissement en quelques chiffres

Le tableau ci-dessous situe le revenu net moyen par habitant (2009) et le nombre d'habitants des 14 communes.

Communes	Nombre d'habitants	Revenu net moyen/hab*
AISEAU-PRESLES	10.653	13.613
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.419	13.200
CHARLEROI	203.847	11.987
CHÂTELET	36.138	12.169
COURCELLES	30.364	13.302
FARCIENNES	11.007	10.873
FLEURUS	22.515	13.764
FONTAINE-L'EVÊQUE	17.179	13.404
GERPINNES	12.218	17.810
LES BONS VILLERS	9.100	16.822
MANAGE	22.468	13.155
MONTIGNY-LE-TILLEUL	10.144	18.326
PONT-A-CELLES	16.837	16.139
SENEFFE	10.826	16.305
TOTAL ARRONDISSEMENT	427.715	

* Source : <http://bestat.economie.fgov.be/BeStat/BeStatMultidimensionalAnalysis>

Le graphique donne un éclairage quantitatif : le nombre d'habitants de 13 des 14 communes équivaut à 2% près à la population de la 14^{ème} et ville-phare de l'arrondissement, Charleroi.



4. Les sources publiques de financement

4.1 Aspects méthodologiques

Précautions

- Rappelons d'abord le principe de subsidiarité selon lequel les subventions répondent à des demandes d'opérateurs locaux et pas à une logique descendante de distribution géographique.

- Le recensement de dépenses culturelles provient de collectivités publiques différentes : la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Communes, la Province de Hainaut :

- > Conception différente du concept de culture et de ce qu'on y impute.
- > Organisation budgétaire propre à chacune des trois institutions.

- L'énoncé des flux budgétaires puis la localisation de des ceux-ci, ne donne aucune indication de qualité ni de l'usage qui en est fait.

4.2 Sources des chiffres présentés

Fédération Wallonie-Bruxelles

- Année de référence 2011
- Subventions prises en compte par division organique (DO) :

D0 20	Affaires générales culture dont les projets pluridisciplinaires et les Centres culturels
D0 21	Arts de la Scène
D0 22	Lettres et livre
D0 23	Jeunesse, éducation permanente, Centre d'expression et de créativité
D0 24	Patrimoine culturel et arts plastiques dont les musées
D0 25	Audiovisuel

Ne sont pas prises en compte les subventions en infrastructure.

Communes

- Année de référence 2011
- Subventions fournies par les communes et le SPW (Service public de Wallonie) selon les codes fonctionnels suivants :

760	Jeunesse, éducation populaire, sports et loisirs non ventilables
761	Jeunesse
762	Culture et loisirs
763	Fêtes et manifestations
765	Délassement de plein air
767	Bibliothèques, ludothèques et médiathèques
770	Beaux arts, archéologie et protection de la nature non ventilables
771	Musées
772	Théâtre, spectacles, concerts

773	Edifices historiques et artistiques, monuments classés
774	Arts graphiques
775	Manifestations et expositions artistiques
776	Littérature, bibliothèques spécialisées
778	Histoire et archéologie
780	Radio, télévision et presse

Ne sont pas prises en compte les subventions liées à l'enseignement artistique.

Provinces

- Année de référence 2010
- Subventions fournies par la DGACH (Direction générale des affaires culturelles du Hainaut) et le SPJ (Service provincial de la jeunesse) incluant :
 - le théâtre à l'école et les tournées art et vie ;
 - les subventions aux projets culturels ou aux institutions (dotations aux Centres culturels notamment) ;
 - les aides-services relatives aux animateurs vacataires dans différentes disciplines, les formateurs vacataires, le prêt de matériel et les aides techniques ;
 - les dépenses de fonctionnement au titre d'opérateur (bibliothèque de l'UT, BPS22, service audiovisuel de la DGACH à Manage).

4.3 Ensemble des flux financiers de la FWB dans l'arrondissement, par division organique (DO)

Divisions budgétaires	Subventions 2011 FWB	Pourcentages
CC / Affaires générales culture	2.236.008,36 €	12,35%
Arts de la Scène	7.226.904,00 €	39,92%
Lettres et Livre	1.439.980,11 €	7,95%
Jeunesse	2.988.102,07 €	16,51%
CEC	101.380,65 €	0,56%
Education Permanente	424.779,05 €	2,35%
Patrimoine et arts plastiques	2.374.383,90 €	13,12%
Audiovisuel	1.310.062,87 €	7,24%
TOTAL	18.101.602,01 €	100,00%

Ce tableau des flux financiers nous montre comment, par catégorie d'opérateurs, se répartissent les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'arrondissement.

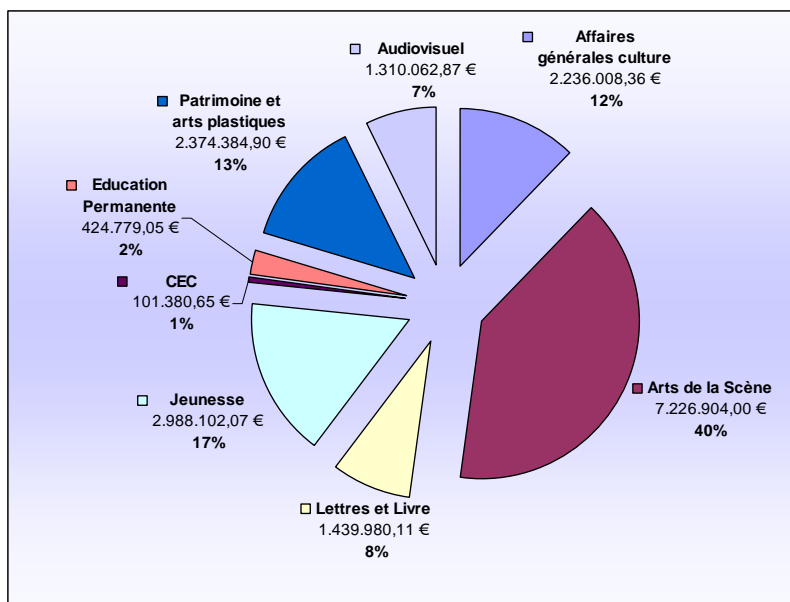
La traduction graphique (ci-après) montre la part prépondérante consacrée aux arts de la scène, à la jeunesse, aux arts plastiques et aux affaires générales (les Centres culturels notamment).

Une part très importante de subsides est consacrée aux arts de la scène en raison de la présence d'opérateurs de rayonnement comme le Palais des beaux arts, Charleroi Danses, le Théâtre de l'Ancre notamment.

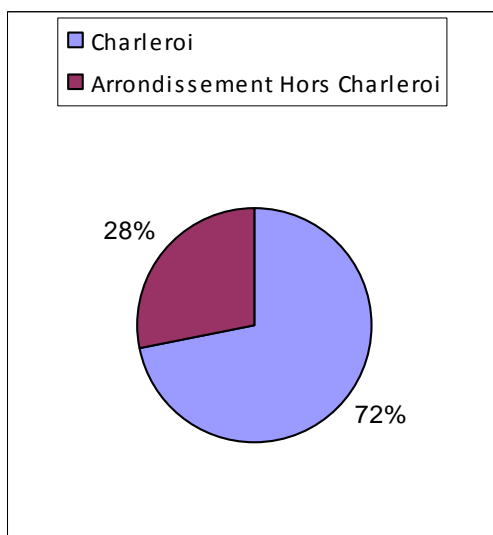
Le secteur jeunesse est enflé par la présence à Charleroi d'une Fédération de mouvement de jeunesse, la Fédération Nationale des Patros.

Le secteur patrimoine est gonflé par la présence du Musée de l'Orfèvrerie du domaine du Château de Seneffe, le Musée de la Photographie et le Bois du Casier

Notons que le budget aux Centres Culturels (affaires générales culture) est attribué environ pour 50% au Centre Culturel régional.



Ce petit graphique montre la proportion de subventions attribuées aux opérateurs de Charleroi par rapport au reste de l'arrondissement. Nous garderons facilement ce rapport en mémoire pour des comparaisons qui suivent.



Le tableau suivant énumère la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, commune par commune.

Les montants moyens s'étalent entre 130.000€ et 390.000€.

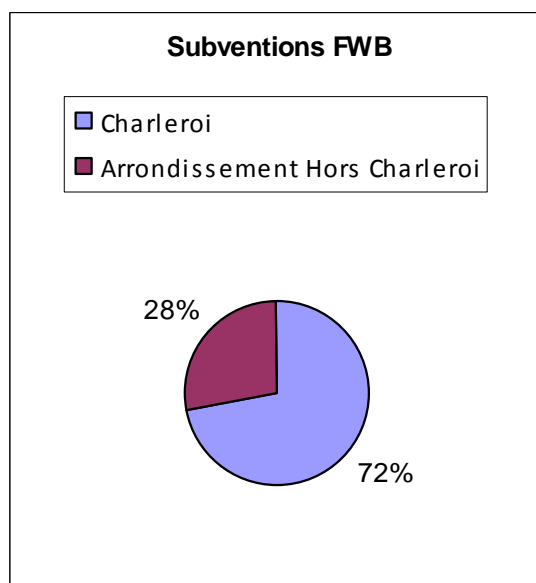
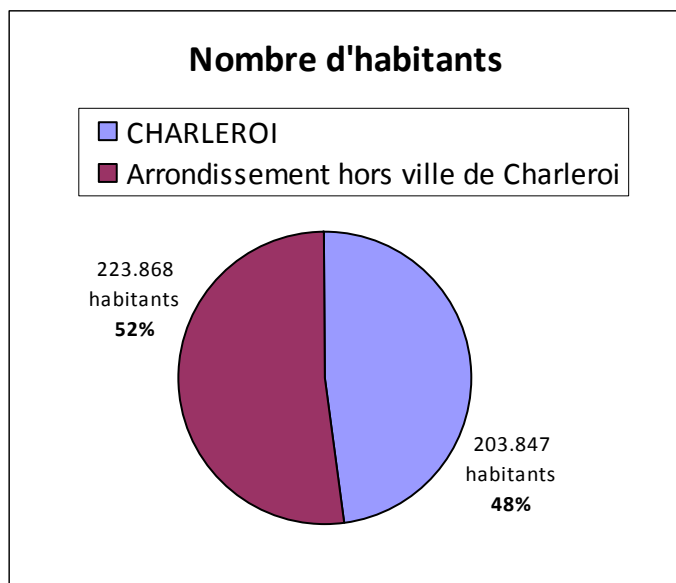
On constate que deux communes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul, recourent nettement moins au principe de subsidiarité vis-à-vis de la Fédération Wallonie Bruxelles et sollicitent peu les opérateurs culturels reconnus.

On observe l'effet de distorsion causé par les subventions à des opérateurs de rayonnement à Manage (Centre du Théâtre Action), à Seneffe (Domaine du château et musée de l'orfèvrerie) et bien sûr à Charleroi.

Divisions budgétaires	Subventions FWB	Pourcentage
AISEAU-PRESLES	301.594,10 €	1,80%
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	240.158,57 €	1,43%
CHARLEROI	11.711.974,49 €	69,75%
CHÂTELET	200.791,23 €	1,20%
COURCELLES	340.960,09 €	2,03%
FARCIENNES	387.463,03 €	2,31%
FLEURUS	248.294,06 €	1,48%
FONTAINE L'EVÊQUE	221.847,41 €	1,32%
GERPINNES	130.569,82 €	0,78%
LES-BONS-VILLERS	1.000,00 €	0,01%
MANAGE	910.476,71 €	5,42%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	61.414,75 €	0,37%
PONT-A-CELLES	282.605,13 €	1,68%
SENEFFE	1.752.389,75 €	10,44%
TOTAL	16.791.539,14 €	100,00%

**Chiffres Union des Villes et Communes*

Comparaison du pourcentage d'habitants par rapport au montant des subventions de la FWB sur l'arrondissement



Si le phénomène du centre urbain peut paraître modéré, sur le graphique à droite avec 72% des subventions sur le territoire de Charleroi ville, ce rapport monte à 80% ville pour 20% au reste de l'arrondissement si on fait abstraction du Domaine de Seneffe.

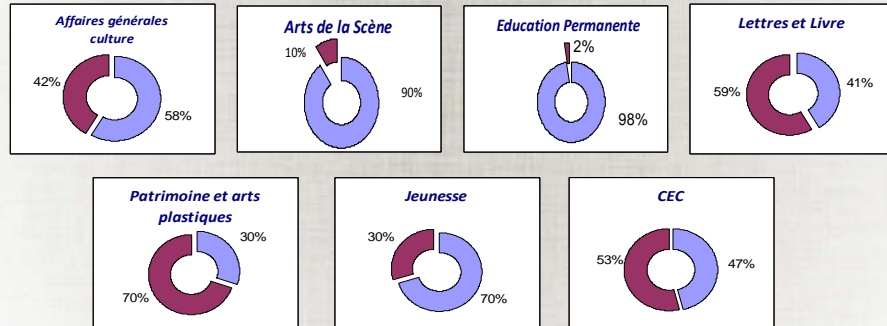
On constate que sur l'arrondissement de Charleroi où la Ville de Charleroi représente près de la moitié (48%) de la population de l'arrondissement, elle concentre 71,94% des subventions culturelles de la Fédération Wallonie Bruxelles en raison du rayonnement opéré par ses acteurs phares.



Subventions de la FWB

Ratio ville de Charleroi/arrondissement hors Charleroi

■ Arrondissement hors Charleroi ■ Ville de Charleroi



39

Charleroi, 24 avril 2012

Plusieurs considérations sans surprise émergent de ces graphiques.

En ce qui concerne la rubrique patrimoine et arts plastiques, l'importance du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Musée de l'Orfèvrerie de Seneffe se marque clairement (70%).

Il en va de même pour la rubrique arts de la scène où le graphique intègre les subventions au Palais des Beaux Arts de Charleroi, au Théâtre de l'Ancre, à Charleroi-Danses, etc pour 90% des ratios.

La répartition des subventions dans les rubriques lettres et livres (bibliothèques), CEC, et Centres culturels/affaires générales (impacté par un Centre régional dans la ville phare) est proche de la réalité démographique.

En éducation permanente, ce sont deux opérateurs reconnus dans le décret 2003, basés à Charleroi, qui déterminent 98% de la proportion.

Il en va même en ce qui concerne la jeunesse puisque Charleroi compte plusieurs maisons de jeunes et services d'information et une organisation de jeunesse pour 70% des moyens.

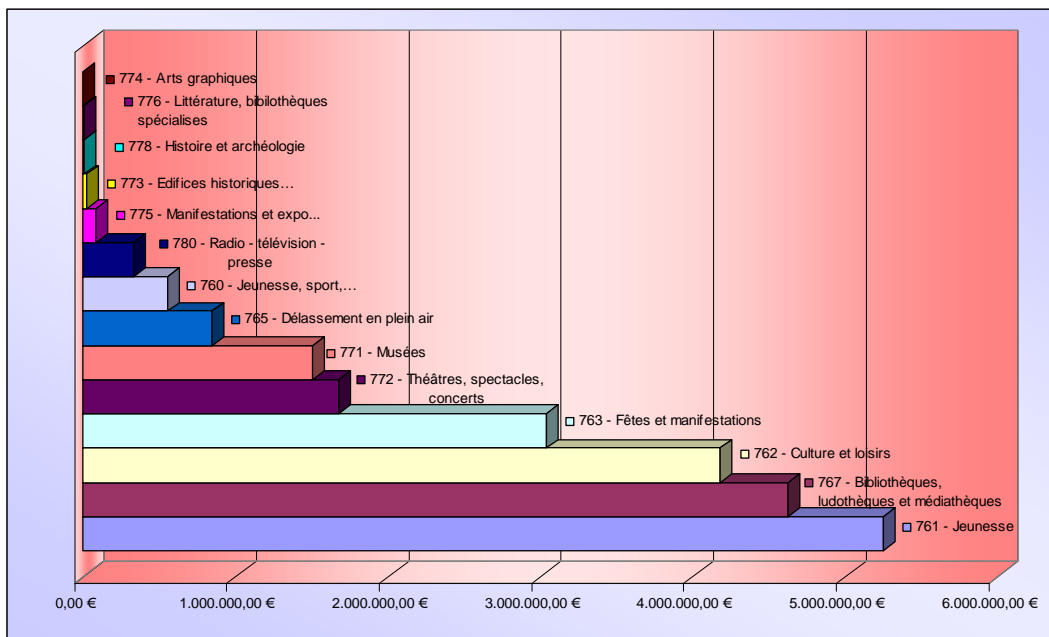
4.4 Ensemble des flux financiers communaux

Territoire communal	Total des subventions communales
Aiseau-Presles	616.646,54€
Chapelle-lez-Herlaimont	995.037,17€
Charleroi	11.655.094,00€
Châtelet	1.360.206,22€
Courcelles	1.101.878,03€
Farciennes	1.086.766,71€
Fleurus	700.603,45€
Fontaine-L'Evêque	546.254,40€
Gerpennes	183.239,77€
Les Bons Villers	657.379,03€
Manage	1.239.692,70€
Montigny-le-Tilleul	149.549,45€
Pont-à-Celles	640.101,80€
Seneffe	1.184.681,43€
TOTAL	22.117.130,70 €

Dans ce tableau, repérons d'abord que Charleroi représente 53% environ du total, ce qui est un peu au dessus de la proportion de la population dans l'arrondissement.

Pointons, la commune de Farciennes qui, malgré le revenu moyen par habitant le plus bas de l'arrondissement, se situe dans le peloton de tête des communes investissant dans le champs culturel et à contrario, les communes de Gerpennes et de Montigny le Tilleul, qui affichent les plus hauts revenus moyens par habitant, mais investissent peu le champ culturel.

Enfin, à Seneffe ce n'est plus au Domaine du Château que vont ces importantes dépenses mais à des postes budgétaires relatifs à l'action en faveur de la jeunesse qui dépasse le cadre culturel.



Traduits en graphique par matières⁴- codes fonctionnels, ces chiffres de subventions communales montrent l'importance des budgets alloués à la jeunesse, aux bibliothèques ludothèques et médiathèques en deuxième lieu et à culture et loisirs en troisième lieu, poste qui comporte les subsides aux centres culturels.

Le quatrième budget le plus doté regroupe les dépenses de fêtes et manifestations mais Charleroi compte pour 70% de l'ensemble.

Enfin seule Charleroi impute des budgets au code 772 - théâtre, spectacles, concerts : en raison de la présence du Palais des Beaux Arts et de Charleroi Danses.

⁴ Codes fonctionnels présentés au chapitre 4.2

4.5 Ensemble des flux financiers provinciaux

Divisions budgétaires	Subventions provinciales	Pourcentages
Centres culturels	9.450,00 €	0,39%
Arts de la Scène	65.012,74 €	2,71%
Lettres et Livre	1.238.009,56 €	51,69%
Jeunesse	42.467,00 €	1,77%
Education Permanente	90.987,87 €	3,80%
Patrimoine et arts plastiques	559.663,69 €	23,37%
Audiovisuel	389.532,71 €	16,26%
TOTAL	2.395.123,57 €	100,00%

Dans ce tableau apparaît l'importance des budgets alloués aux opérateurs de la Province. En premier lieu, dans la rubrique lettres et livres, les subsides alloués à la bibliothèque provinciale de l'Université du Travail. Vient ensuite l'apport au BPS 22 en arts plastiques. Puis le budget de l'Audiovisuel qui contient le fonctionnement du service de la Province situé à Manage. Il s'agit d'une distorsion statistique puisque le service basé à Manage concerne la population de l'ensemble de la Province.

Un montant particulièrement bas s'affiche pour les dotations aux Centres culturels, aux arts de la scène, à la jeunesse, à l'éducation permanente qui sont néanmoins soutenus à travers les aides-services et la diffusion provinciale. Ces aides de qualité sont réparties dans les différents postes.

4.6 Flux financiers des trois pouvoirs publics



Les Assises du développement culturel territorial
Les Assises du développement culturel territorial

FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES

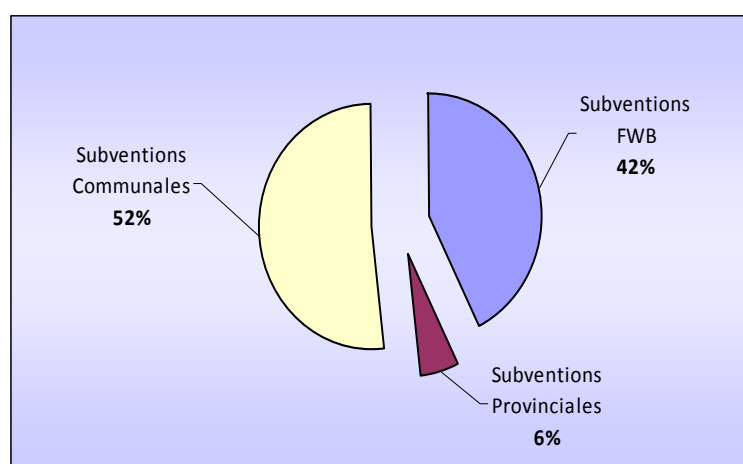
culture.be

FWB – Province – Commune


	FWB	Province	Commune	TOTAL	Rapport entre total et commune en %
AISEAU-PRESLES	301.594,10 €	2.000,00 €	616.646,54 €	920.240,64 €	2,16%
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	240.158,57 €	34.373,06 €	995.037,17 €	1.269.568,80 €	2,98%
CHARLEROI	13.021.674,86 €	1.853.640,37 €	11.655.094,00 €	26.530.409,23 €	62,26%
CHÂTELET	200.791,23 €	15.660,52 €	1.360.206,22 €	1.576.657,97 €	3,70%
COURCELLES	341.322,59 €	38.102,44 €	1.101.878,03 €	1.481.303,06 €	3,48%
FARCIENNES	387.463,03 €	3.307,17 €	1.086.766,71 €	1.477.536,91 €	3,47%
FLEURUS	248.294,06 €	10.948,25 €	700.603,45 €	959.845,76 €	2,25%
FONTAINE-L'EVÊQUE	221.847,41 €	9.222,40 €	546.254,40 €	777.324,21 €	1,82%
GERPINNES	130.569,82 €	15.911,91 €	183.239,77 €	329.721,50 €	0,77%
LES BONS VILLERS	1.000,00 €	1.293,06 €	657.379,03 €	659.672,09 €	1,55%
MANAGE	910.476,71 €	382.565,80 €	1.239.692,70 €	2.532.735,21 €	5,94%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	61.414,75 €	4.924,67 €	149.549,45 €	215.888,87 €	0,51%
PONT-A-CELLES	282.605,13 €	11.415,00 €	640.101,80 €	934.121,93 €	2,19%
SENEFFE	1.752.389,75 €	11.758,92 €	1.184.681,43 €	2.948.830,10 €	6,92%
TOTAL	18.101.602,01 €	2.395.123,57 €	22.117.130,70 €	42.613.856,28 €	100,00%

Charleroi, 24 avril 2012


Les tableaux de totaux par commune des budgets alloués par les trois pouvoirs publics montrent que les subsides cumulés de la Province de Hainaut et de la Fédération Wallonie-Bruxelles arrivent presque à la hauteur des dépenses communales additionnées.




4.7 Moyenne de soutien financier culturel par habitant



Les Assises du développement culturel territorial
LES ASSISES DU DEVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be

Total par habitant

	Nbr Habitants	Subventions					Ratio FWB/Locales en % relatifs
		FWB	Province	Commune	TOTAL		
		€ par Habitant	€ par Habitant	€ par Habitant	€ par Habitant		
AISEAU-PRESLES	10.653	28,31 €	0,19 €	57,88 €	86,38 €	32,77 / 67,23	
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.419	16,66 €	2,38 €	69,01 €	88,05 €	18,92 / 81,08	
CHARLEROI	203.847	63,88 €	9,09 €	57,18 €	130,15 €	49,08 / 50,92	
CHÂTELET	36.138	5,56 €	0,43 €	37,64 €	43,63 €	12,74 / 87,26	
COURCELLES	30.364	11,24 €	1,25 €	36,29 €	48,78 €	23,04 / 76,96	
FARCIENNES	11.007	35,20 €	0,30 €	98,73 €	134,24 €	26,22 / 73,78	
FLEURUS	22.515	11,03 €	0,49 €	31,12 €	42,63 €	25,87 / 74,13	
FONTAINE-L'EVÊQUE	17.179	12,91 €	0,54 €	31,80 €	45,25 €	28,54 / 71,46	
GERPINNES	12.218	10,69 €	1,30 €	15,00 €	26,99 €	39,60 / 60,40	
LES BONS VILLERS	9.100	0,11 €	0,14 €	72,24 €	72,49 €	0,15 / 99,85	
MANAGE	22.468	40,52 €	17,03 €	55,18 €	112,73 €	36,26 / 63,74	
MONTIGNY-LE-TILLEUL	10.144	6,05 €	0,49 €	14,74 €	21,28 €	28,45 / 71,55	
PONT-A-CELLES	16.837	16,78 €	0,68 €	38,02 €	55,48 €	30,25 / 69,75	
SENEFFE	10.826	161,87 €	1,09 €	109,43 €	272,38 €	59,43 / 40,57	
TOTAL	427.715	42,32 €	5,60 €	51,71 €	99,63 €	42,50 / 57,50	

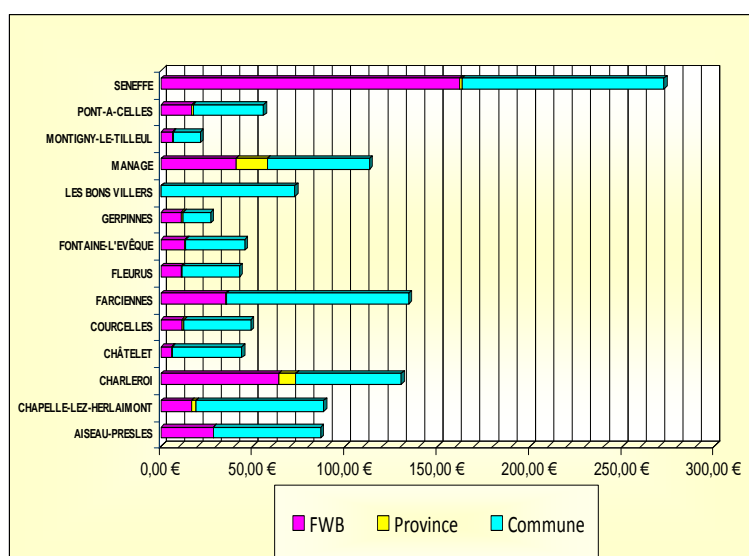
Charleroi, 24 avril 2012

Ce tableau de pondération des montants alloués à la culture par habitant met en évidence des écarts significatifs : en fuchsia pour les plus hauts et en turquoise pour les plus bas.

Traduits en graphique, ces chiffres montrent la classification de Seneffe largement en tête et pas seulement grâce au Musée de l'Orfèvrerie avec 272 € par habitant.

Suit ensuite un groupe de communes largement au dessus de la moyenne : Charleroi (130 €), Manage (112 €) et Farciennes (134 €).

Le groupe moyen rassemble les communes de Chapelle-lez-Herlaimont (88€), Aiseau-Presles (86 €), Les Bons Villers (72€) et Pont-à-Celles (55€). Plus bas que la moyenne nous retrouvons Châtelet (43 €), Courcelles (48 €), Fleurus (42 €), Fontaine-l'Evêque (45 €) et tout en dessous : Gerpennes (27 €) et Montigny-le-Tilleul (21 €).



4.8 Tentative de synthèse impressionniste relative aux moyens financiers

L'analyse des différents chiffres de financement permet de tirer quelques premiers éléments de synthèse relatifs au financement culturel de l'arrondissement de Charleroi.

L'arrondissement compte:

- plusieurs opérateurs de rayonnement principalement basés dans la grande ville mère de 203.000 habitants ;
- une faible attractivité des communes à l'exception de la Ville métropole: 62% des budgets alloués dans l'arrondissement vont à Charleroi et même 80% si l'on ne tient pas compte du Domaine du Château de Seneffe ;
- plusieurs communes bénéficiant d'un investissement culturel important alors que le revenu moyen par habitant est faible. Les communes modestes appliqueraient-elles plus efficacement des politiques publiques de soutien à la démocratisation de la culture ?
- des communes dont l'investissement culturel est minime alors que le revenu moyen est le plus élevé ;
- des subventions cumulées (les 3 pouvoirs subsidiaires) de plus de 45 millions d'euros par an pour une population de 427.000 habitants ;
- tous subsides confondus, une moyenne de 99,63€ par habitant, inférieure à celle de l'arrondissement voisin de Namur (117,59) mais double de la moyenne dans un autre arrondissement voisin, celui de Thuin (49,38) ;
- un investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 42% des budgets totaux alors qu'il est de 38,1% dans l'arrondissement de Namur et de 20,6% dans celui de Thuin.

5. Cartographie des opérateurs

5.1 Précisions méthodologiques

L'arrondissement de Charleroi, ses 14 communes, ses 427.000 habitants bénéficient de l'action d'opérateurs culturels qui vivent des budgets culturels précédemment évoqués.

Quelques précisions méthodologiques s'imposent pour expliquer comment nous avons procédé au recensement les opérateurs.

Des opérateurs seront présentés dans une série de cartes ci-après sous forme de symboles (points, étoiles, cercles et carrés) qui représenteront, pour des raisons de lisibilité, leur situation à l'intérieur des limites de leur commune et non pas l'endroit géographique précis où ils sont situés.

Nous avons utilisé plusieurs sources et listé différents types d'opérateurs:

Type

- des opérateurs dits « **reconnus** » : répertoriés, financés par la Fédération Wallonie Bruxelles par convention, plan quadriennal ou quinquennal, contrat-programme, subvention structurelle
- des opérateurs dits « **non reconnus** » par les services de la FWB : mentionnés par les pouvoirs publics locaux et provinciaux dans le champ de la culture ou de la jeunesse
- des opérateurs issus de la sphère commerciale représentatifs.

Sources

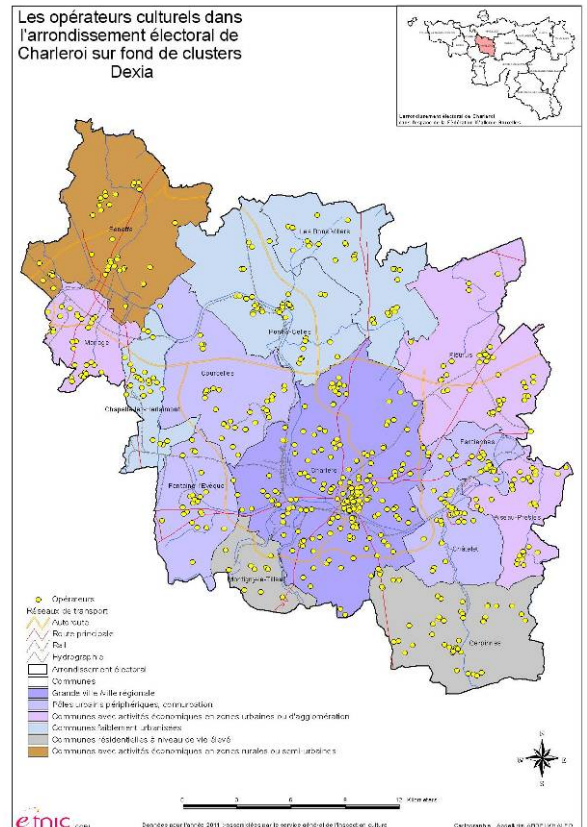
- la Fédération Wallonie Bruxelles : services fonctionnels, inspection, flux financiers 2011, pour des opérateurs dont le siège social se situe dans l'arrondissement.
- les Villes et Communes et la Province de Hainaut
- des opérateurs culturels locaux comme des bibliothèques, des centres culturels, des asbl ayant fourni leurs listes...
- les « maisons mères » de fédérations d'organismes de jeunesse ou de mouvements d'éducation permanente : pour recenser les antennes et sections locales de ces structures, croisées avec les données communales, communautaires et culturelles retenues.

Dans cet arrondissement, les opérateurs sont distribués spatialement de façon homogène mais sans discours identitaire culturel fort.

14 communes, 427.000 habitants, une télévision locale qui couvre 13 d'entre elles, 750 opérateurs répertoriés.

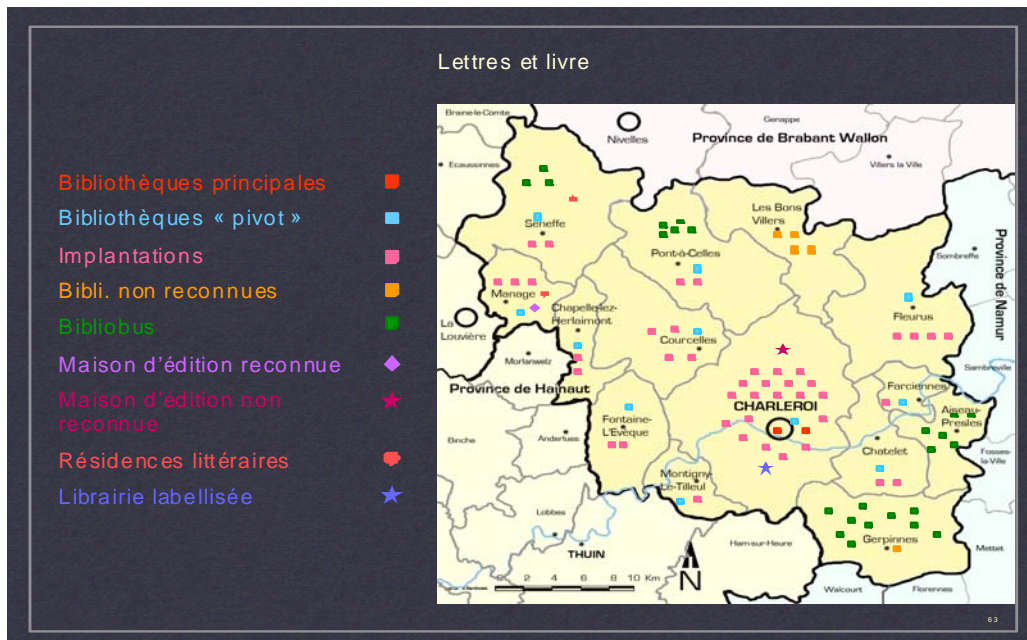
La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient au minimum un opérateur reconnu par commune.

Il n'existe pas de concertation territoriale commune réussie, ni à l'échelle urbaine, ni à l'échelle de l'arrondissement, ni en centre culturel, ni en lecture publique, ni en jeunesse, ni en éducation permanente.



5.2 Lettres et livre

Dans le chapitre Lettres et livre, on trouve avant tout des bibliothèques, régies précédemment par une ancienne législation et son type d'implantation (Décret du 28 février 1978) et en passe de reconnaissance dans une nouvelle (Décret du 28 avril 2009 et Arrêté d'application du 19 juillet 2011).



En lecture publique, comme en Centre culturel, **2 polarités existent** : Charleroi et le Centre.

- Les 2 actuelles bibliothèques principales de **Charleroi**, désirant devenir encyclopédique dans la nouvelle législation, unissant la Province et la Ville de Charleroi. 7 bibliothèques reconnues y sont affiliées (pivots) avec leurs différentes implantations : Aiseau-Pressles, Châtelet, Courcelles, Fleurus, Farciennes, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

- L'actuelle bibliothèque principale de **Morlanwelz** désirant devenir encyclopédique, fédère 4 bibliothèques de l'arrondissement de Charleroi -Chapelle-lez-Herlaimont, Fontaine-L'Evêque, Manage, Seneffe- plus 5 de l'arrondissement de Thuin : Anderlues, Morlanwelz, Lobbes, Thuin, Ham-sur-Heure.

Dans leurs projets pluriannuels, relatifs aux des subventions extraordinaires préalables à la création du nouveau Décret, comme dans leurs axes de dossier de reconnaissance dans la législation nouvelle, une certaine similitude dans les thématiques retenues : l'attention à la petite enfance, la lecture plaisir pour les adolescents, la lutte contre la fracture numérique, l'éducation permanente...

Il faut aussi noter la présence de bibliothèques non reconnues aux Bons Villers et à Gerpinnes.

Des arrêts de bibliobus (en vert sur la carte) desservent soit des communes sans bibliothèque reconnues soit des communes avec bibliothèque reconnue mais un territoire étendu où des problématiques de mobilité existent.

En lettres et livre, on trouve également des maisons d'édition : les éditions Lansman à

Manage et les éditions Dupuis à Charleroi.

Deux **résidences littéraires** sont allouées : le centre des écritures dramatiques à Manage et le collège des traducteurs littéraires à Seneffe.

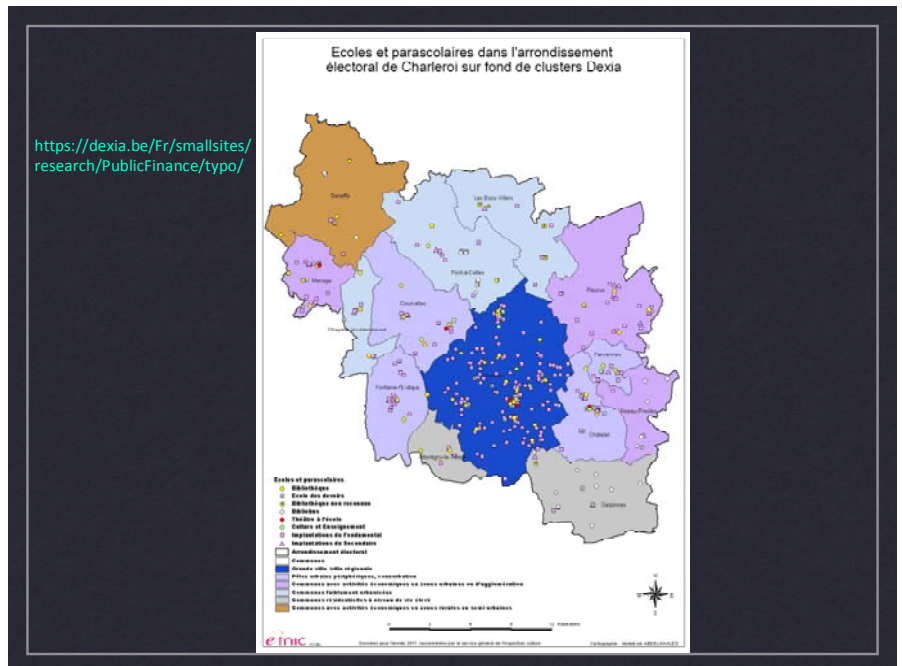
5.3 Ecoles et culture

L'etnic (entreprise technologies nouvelles de l'information et de la communication, organisme d'intérêt public, pôle de compétences Tic de la Fédération Wallonie Bruxelles) a utilisé comme fond de carte les clusters que Dexia a identifiés pour classifier les communes en fonction de leurs caractéristiques sociales économiques et environnementales.

Voir:

<https://dexia.be/Fr/smallistes/research/PublicFinance/typo/>

<https://dexia.be/Fr/smallistes/research/PublicFinance/typo/>



Et donc, pas étonnant de voir colorée Charleroi comme grande ville/ville régionale et en gris clair Gerpennes et Montigny comme communes résidentielles à niveau de revenu élevé.

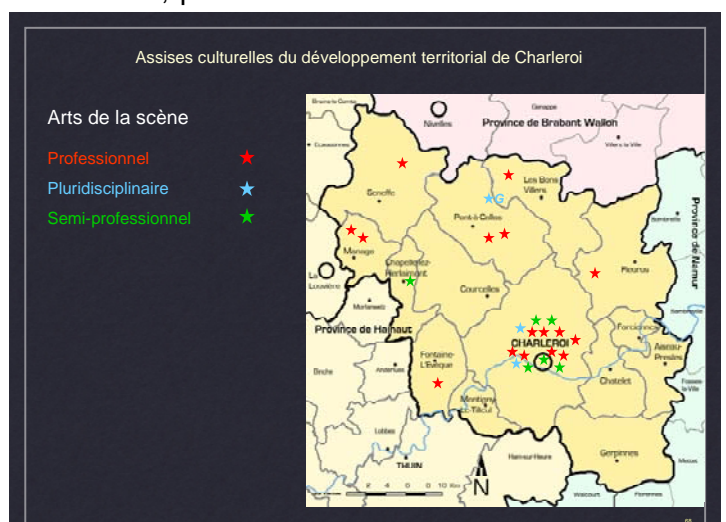
Cette carte reprend également les implantations scolaires primaires et secondaires au regard des bibliothèques reconnues, non reconnues et des arrêts de bibliobus.

On peut constater une bonne distribution spatiale entre l'implantation et le nombre d'opérateurs en lecture publique et les établissements scolaires.

Les projets culture et école, financés par la Fédération Wallonie Bruxelles, sont également pointés ainsi que les soutiens 2011 en théâtre à l'école, peu nombreux : 3% de théâtre à l'école dans 5 communes, par rapport à l'ensemble de la FWB et alors que cet arrondissement représente 12% de la population de la Région Wallonne.

Un pointage des écoles de devoirs apparaît également.

5.4 Arts de la scène



De belle réputation en arts de la scène, Charleroi Danses, le PBA, le Théâtre de l'Ancre, le Théâtre de la Guimbarde, la salle de l'Eden. Mais aussi la Ferme de Martinrou, petit lieu de diffusion à Fleurus, l'Orchestre symphonique de Charleroi et le CAS centre des arts scéniques.

Des festivals musicaux en région entrent aussi dans la catégorie dite « professionnelle » hors Charleroi : les Openfields aux Bons-Villers, le Pack Rock et le festival Django à Liberchies.

Enfin, la présence du Centre de Théâtre-action, du Théâtre du Campus à Manage s'explique surtout par leur hébergement dans les bâtiments de la Province de Hainaut situés dans la commune. Si la Compagnie Maritime est pointée à Seneffe, toute son énergie semble tournée non pas vers l'arrondissement de Charleroi mais vers le Centre (locaux loués à La Louvière) et le Borinage. Il est surprenant de noter qu'aucune compagnie de théâtre-action ne se situe à Charleroi.

A côté d'eux, des opérateurs dits « pluridisciplinaires », car reconnus comme tels par la Fédération Wallonie Bruxelles, développent de bien intéressants « cross over » entre les secteurs culturels :

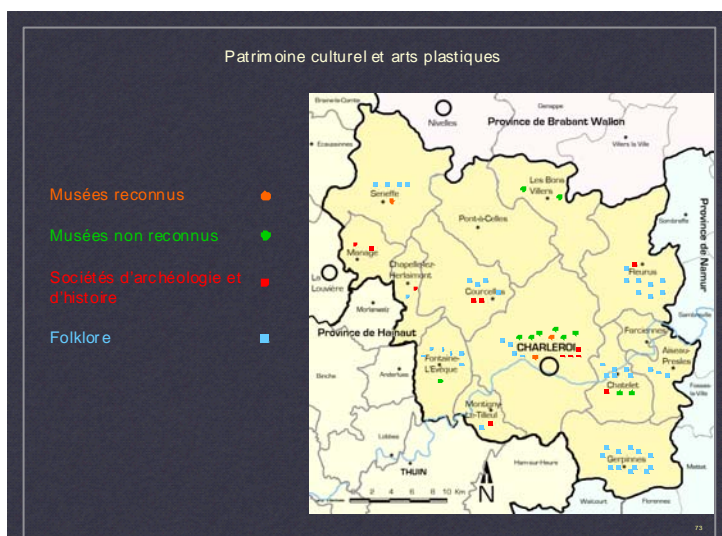
Orbitale mieux connue sous l'appellation Le Vecteur, s'intéresse, développe une politique pluridisciplinaire, de la diffusion musicale aux arts plastiques en passant par la littérature (festival Livresse) et le cinéma ou l'accueil d'asbl. Le pays de Geminiacum, Rokerill, le Coliseum sont également à saluer pour leur énergie et leur créativité.

Les semi-professionnels- le Théâtre de Poche, le Théâtre du Vaudeville (appelé également Espace Marignan)- se partagent le paysage et l'intérêt grandissant du public. Il convient aussi d'évoquer des initiatives nouvelles non encore complètement reconnues mais en passe d'être conventionnés comme la Ruche Théâtre à Marcinelle.

De nombreux amateurs, non repris dans cette cartographie, développent une offre culturelle dans de très nombreuses salles communales peu ou pas assez exploitées et propices à la diffusion ...

5.5 Patrimoine culturel et arts plastiques

Outre les Musées du Verre et de la Mine (Bois du Casier), de la Photographie, de l'Orfèvrerie, déjà évoqués, on trouve des



musées non reconnus comme le BPS 22 (pour Bâtiment Provincial Solvay), le Musée des Beaux-arts, la maison Magritte et le Centre de la Poterie à Châtelet, le Musée des Chasseurs à pied à Charleroi ...

A Charleroi, les espaces muséaux consacrés à la photographie, à la mine et à l'art contemporain (BPS22) font la réputation de la métropole carolorégienne bien au-delà de ses frontières belges.

L'archéologie et l'histoire appartiennent aussi à la catégorie patrimoine : une douzaine de sociétés d'archéologie sont répertoriées, avec, comme emblématique, la Société royale d'histoire, d'archéologie et paléontologie de Charleroi.

Terre de folklore, l'arrondissement de Charleroi s'enorgueillit également de son patrimoine culturel de marches, de cavalcades et de carnivals.

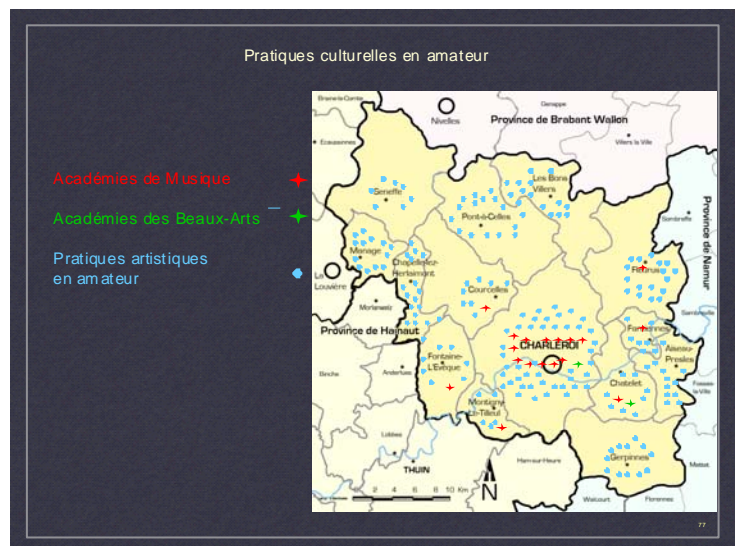
Les zouaves, hussards, gilles, climbias, paysans, cavaliers, tchats, rivalisent de traditions parfois séculaires. Un musée des Marches folkloriques d'Entre-Sambre et Meuse en témoigne, à Gerpinnes.

5.6 Pratiques culturelles en amateur

Le commun dénominateur : les pratiques culturelles en amateur et socio-culturelles. 20 antennes d'académies se partagent le territoire de 7 communes : 18 concernent la musique et les arts de la parole, 2 sont centrées sur les Beaux-Arts. Citons en particulier l'Académie de dessins et des arts décoratifs Gustave Camus qui fait la réputation de Châtelet bien au-delà de la cité.

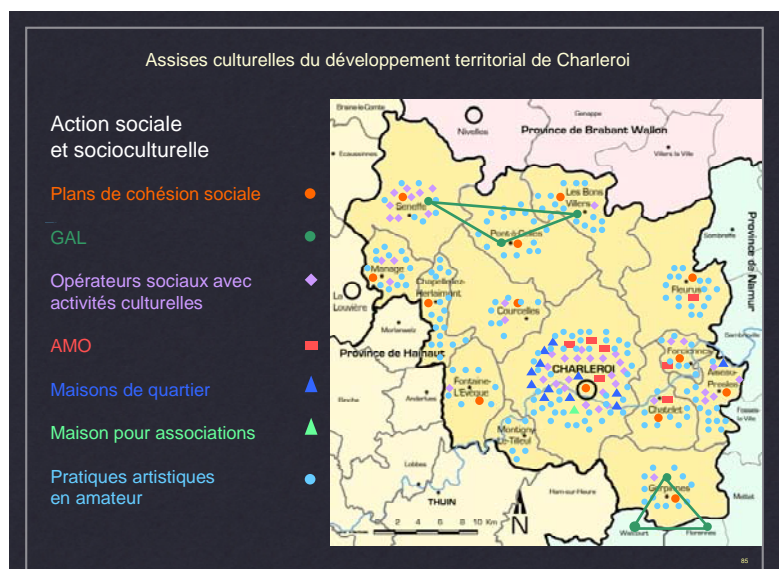
- 1/4 soit 25% des 770 opérateurs se situent dans les pratiques artistiques en amateur, ce pourcentage montant à près de 30% si l'on y ajoute les opérateurs sociaux avec activités socioculturelles.

- Qui dit pratiques artistiques en amateur, dit théâtre amateur ou dialectal, danse, pratiques musicales comme les fanfares, chorales, harmonies, également arts plastiques, photographie, ateliers récréatifs adultes et enfants ou encore activités ciblant les aînés.



5.7 Le marquage social

S'ils agissent en dehors des politiques culturelles de la Fédération Wallonie Bruxelles, nous avons choisi de lister des opérateurs sociaux ou patrimoniaux acteurs du champ culturel, une particularité très développée nous semble-t-il dans la région.



Au chapitre des opérateurs sociaux avec activités socioculturelles, on répertorie des associations à vocation sociale, communautaire, interculturelle, des collectifs citoyens, des associations socioculturelles, agissant dans des domaines culturels similaires aux Pratiques artistiques en amateur.

Le nombre élevé de PCS – Plans de cohésion sociale mérite l'attention: 13 sur les 14 communes (sauf Montigny). Alors que 140 communes sur 262 communes seulement en disposent ailleurs en Région Wallonne. Existant sur presque toutes et développant une politique culturelle forte, seul sur Charleroi, en collaboration pour certaines communes, le caractère semi-rural accentuant les volontés de collaborer (le PCS d'Aiseau-Presles fait présider sa commission jeunesse par la coordinatrice de la Maison de Jeunes, sa commission culture par la directrice du Centre culturel).

Egalement deux GAL (groupes d'action locale), des AMO (aide en milieu ouvert), des maisons de quartier, imparfaitement recensées à Charleroi.

- Il faut aussi noter le rôle de la Maison pour associations de Marchienne-au-Pont. Financée par la politique des grandes villes, la Ville de Charleroi, elle est sans reconnaissance financière côté Fédération Wallonie Bruxelles en raison de la difficulté à lui faire intégrer la législation professionnelle du Décret sur l'Education permanente du 17 juillet 2003 : elle soutient les communes et les associations, organise formations et services, prépare un projet de couveuse d'asbl et groupement d'employeurs.

En reprenant les pratiques artistiques amateurs (en bleu), précédemment représentées, apparaît la nuée, la richesse des opérateurs sociaux partiellement acteurs du champ culturel.

Cette richesse associative et communautaire est sans doute à mettre en relation avec le fort esprit de quartier, la convivialité, la multiculturalité, la reliance sociale, avec des opérateurs cherchant à reconstruire auprès de leurs publics une identité culturelle.

- Un indicateur devrait être fort : article 27.

L'Article 27, asbl créée par Roland Mahauden et Isabelle Paternotte, tire son nom de cet article de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dit que la culture est un droit pour tous.

Une cellule article 27 Charleroi est hébergée au Centre culturel l'Eden, une autre au Centre culturel du Centre à La Louvière, se partageant le territoire de l'arrondissement. Précieux médiateur culturel, Article 27 est aussi pourvoyeur de tickets de spectacles dont la majorité concerne des visites culturelles et touristiques à Charleroi en journée mais son chiffre de tickets utilisés est bas, au regard de la richesse des partenariats sociaux et culturels : 4441 tickets utilisés en 2011 dont plus de la moitié sur Charleroi.

Le nombre de ticket utilisés est infime, malgré le professionnalisme et l'activisme de ses coordinatrices car la tâche est immense.

Ce dernier exemple et le nombre important de partenaires sociaux à coloration culturelle, complètent la thèse de la sous-ingénierie culturelle, de la sous-demande culturelle.

Peu de dossiers de demande de soutien parviennent aux pouvoirs subsidiaires. Une des causes possibles à avancer serait le défaut d'opérateurs capables d'en appuyer la construction administrative, le manque d'emplois dévolus à la culture, le bénévolat peu rompu au caractère institutionnel des formes de dossiers et des sources possibles de financement.

5.8 Participation citoyenne

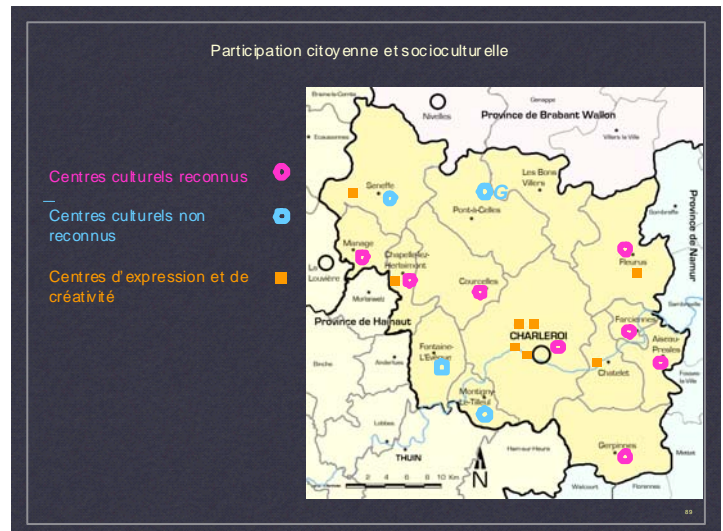
Cette carte détaille les Centres culturels et les Centres d'expression et de créativité. 7 Centres culturels locaux agissent sur l'arrondissement plus un huitième, régional. Une majorité de ces Centres culturels-5 d'entre eux- se situe en catégorie 3 (la législation prévoit une reconnaissance en catégories croissantes de 4 à 1), un en 2 (Chapelle) et un en 1+ (Courcelles) et un régional.

Le Centre culturel régional « l'Eden » héberge quant à lui un département culturel territorial, Sambraisie, qui collabore avec les Centres culturels locaux, les bibliothèques et les services culture de l'arrondissement.

L'Eden entretient également une relation institutionnelle avec la plupart des communes.

Cinq communes hébergent également un dispositif culturel s'apparentant à un Centre culturel non reconnu par la législation, Pont-à-Celles et Les Bons Villers se partagent l'asbl « Pays de Geminiacum », régi par une convention pluridisciplinaire avec la Fédération (G sur la carte). Seneffe et Montigny-le-Tilleul disposent d'un service culturel qualifié de Centre culturel. Fontaine l'Evêque soutient une asbl Centre culturel de Seneffe que la FWB reconnaît comme association d'éducation permanente dans le cadre de la législation de 1921 relative aux œuvres complémentaires à l'école.

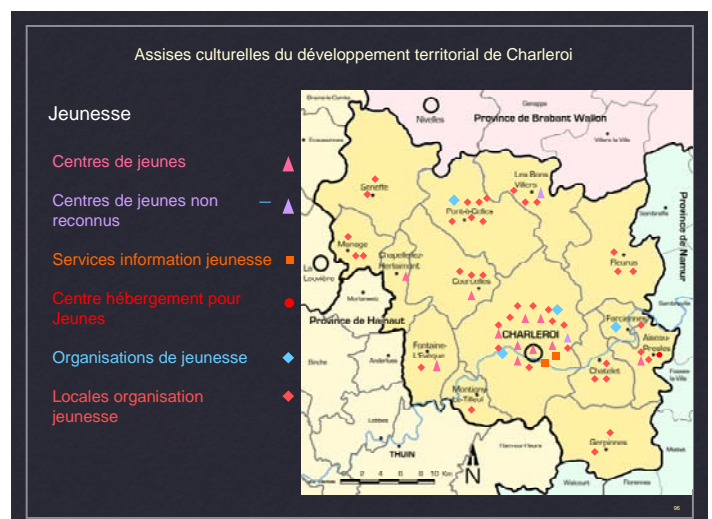
Huit Centres d'expression et de créativité se partagent le territoire et diverses disciplines artistiques, les arts plastiques, la danse, le cirque et les arts de la scène.



5.9 Jeunesse

Cette carte pointe d'abord les centres de jeunes: 11 maisons de jeunes, 2 non reconnues, 2 services d'information, 1 centre d'hébergement 4 organismes de jeunesse.

Certaines MJ sont en difficultés institutionnelles, d'autres sont très dynamiques, hyper actives, spécialisées, relancées, adossées. La musique, la danse, les arts urbains les traversent. On note assez peu de relations entre opérateurs « culture » et opérateurs « jeunesse ».



Un Collectif C Jeunes s'est constitué à l'initiative d'une des fédérations, organisation de jeunesse défendant les maisons de jeunes, For'j. Il réunit par cette coordination des responsables de maisons de jeunes d'une partie de l'arrondissement et de celui de Thuin, les compétences professionnelles existantes et s'efforce de donner de la visibilité aux activités de ces MJ ou d'organiser une communication commune.

4 Organisations de Jeunesse (OJ) sont basées dans l'arrondissement, For'j à Charleroi, la Fédération nationale des Patros à Gilly, Delipro Jeunesse à Pont-à-Celles et Oxyjeunes à Farciennes. Pour rappel, 3 OJ se partagent les 2/3 des subventions de la Fédération sur cet arrondissement.

Des locales d'OJ sont présentes dont nous pointons ici la zone d'action, les Guides, les Faucons Rouges, les Scouts, les Patros etc.

Il nous revient que les difficultés de mobilité, surtout le week-end, entre les communes et anciennes communes compliquent l'accès des jeunes publics à ces opérateurs jeunesse.

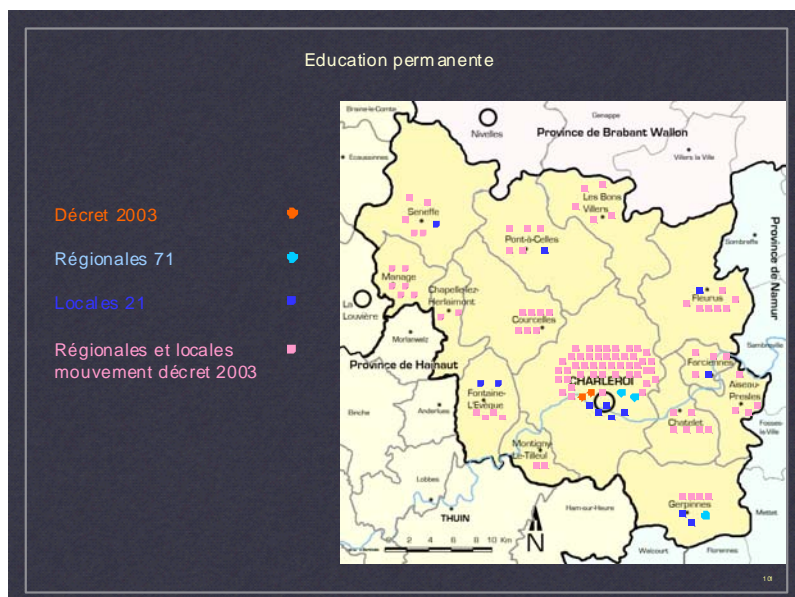
Comme évoqué dans le chapitre précédent (chapitre 4, relatif aux sources publiques de financement), les politiques « jeunesse » se situent en tête des budgets alloués par les communes, avec plus de 5 millions d'euros. Côté Fédération Wallonie Bruxelles, le financement des opérateurs jeunesse représente plus de 3 millions d'euros et 17% des budgets alloués.

Et pourtant, même si ces matières sont éminemment importantes, leur financement est éparpillé. L'appellation même d'activité jeunesse - extra-scolaire, petite enfance, pleine de jeux, école de devoirs, maison de jeunes - ou culture ne recouvre pas le même sens. Le relatif cloisonnement entre culture et jeunesse est interpellant. Il existe des Maisons de Jeunes ne voulant pas ou ne pouvant pas travailler avec des Centres culturels, des infrastructures de maisons de jeunes en dés errance, mal soutenues ...

5.10 Education permanente

Evoquée précédemment, il faut à nouveau relever la Maison pour associations de Marchienne-au-Pont qui, si elle n'a pas réussi à se faire reconnaître dans le cadre du décret de 2003 sur l'éducation permanente, exerce un rôle intéressant dans le paysage citoyen.

Le Décret du 17 juillet 2003 sur l'éducation permanente ne reconnaît que 2 asbl dont le siège social se situe à Charleroi : Solidarités Nouvelles et Espace



Environnement, en vertu d'actions et de programmes de participation, d'éducation et de formation citoyennes (axe 1 du décret).

C'est un déficit préoccupant, peut-être dû à la difficulté de réagir aux législations, de monter des dossiers, bref d'être épaulés en matière d'ingénierie culturelle

Nous ne parlons pas ici des nombreuses antennes locales ou régionales de mouvements reconnus en éducation permanente dont les sièges sociaux sont situés ailleurs en Wallonie ou à Bruxelles.

Deux autres législations permettent de reconnaître les associations d'Education permanente :

- l'arrêté royal de 1971 relatif aux organisations régionales d'éducation permanente (qui reconnaît l'association pour l'Esperanto ou le Cifop à Charleroi ou les Marches de l'Entre Sambre et Meuse à Gerpinnes).

- Et la loi de 1921 relative aux œuvres complémentaires à l'école (qui reconnaît notamment le Foyer culturel protestant, le Cercle royal photographique à Charleroi, le Centre culturel de Fontaine l'Evêque).

Reconnues dans le décret de 2003, certains mouvements d'éducation permanente disposent d'antennes régionales à Charleroi- PAC, Maison de la Laïcité, UCP, CAL, Ciep, Vie Féminine, Equipes populaires, FEC, Femmes prévoyantes, Article 27, Lire et Ecrire, GSARA, Ligue des Familles, Solidarité des alternatives wallonnes, Cenforsoc, etc.

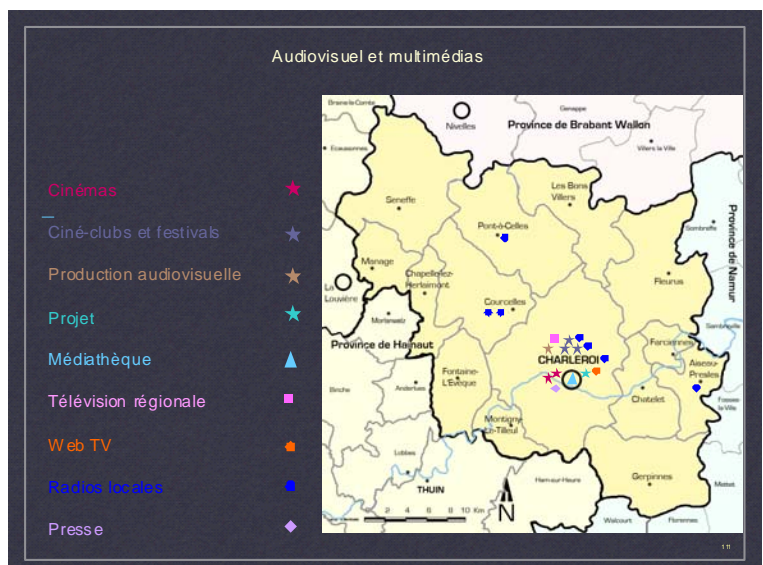
Certains développent une action avec antenne locale : près de 100 adresses de locales ont été recensées. Sans pouvoir les citer exhaustivement (en rose sur la carte), nous relèverons leur vivacité et leur remarquable densité territoriale.

Cette vivacité a joué un rôle dans la fabrication de l'identité sociale à Charleroi. Les piliers syndicaux et sociaux, les organisations d'éducation permanente ont contribué à la construction des opérateurs culturels carolorégiens. La richesse associative actuelle, le marquage social en sont aujourd'hui la résultante.

5.11 Audiovisuel et multimédias

Charleroi dispose de deux cinémas : une salle art et essai, le cinéma le Parc, et un multiplex commercial privé Cinépointcom.

Peu de ciné-clubs en solo -2- et de festival – un Festimages- même si plusieurs opérateurs comme des Centres culturels, des Maisons de jeunes, des opérateurs pluridisciplinaires en proposent. Comme les Centres culturels d'Aiseau et de Courcelles ou le Vecteur. Ils ne sont cependant pas repris dans cette carte qui pointe des adresses d'opérateurs orientés prioritairement média.



En production audiovisuelle, on trouve les célèbres studios d'animation Dreamwall et Keywall, partenaires de la RTBF et d'opérations comme Charleroi 2011.

En l'état de projet, la Ville de Charleroi prépare la rénovation et la construction d'un bâtiment situé le long du quai de la Sambre qui accueillera le Quai de l'Image, un espace multimédia dont la gestion future sera confiée au cinéma le Parc, selon la décision d'un jury d'experts.

La Ville héberge également une antenne de la Médiathèque, installée au Palais des Beaux-Arts et une télévision communautaire, TéléSambre, dont nous avons précédemment évoqué la large zone de diffusion régionale.

Si l'antenne de la RTBF ne figure pas sur cette carte, puisque son siège social ne se situe pas dans la province, elle est un élément essentiel du paysage médiatique régional et wallon.

La carte audiovisuelle se complète d'offres alternatives comme 7 radios locales culturelles et une web tv jeune : Full TV.

5.12 Les opérateurs reconnus

Pour lister des opérateurs reconnus, nous nous sommes basés sur la reconnaissance, avec contrat-programme, plan quadriennal ou quinquennal, convention, subventionnement structurel pluridisciplinaire et sur la localisation dans l'arrondissement du siège social de ces asbl.

Nous n'avons donc pas repris pour ce pointage les locales et régionales des organismes de jeunesse ou d'éducation permanente...

Nous arrivons à 100 opérateurs reconnus, soit 13% des associations répertoriées.

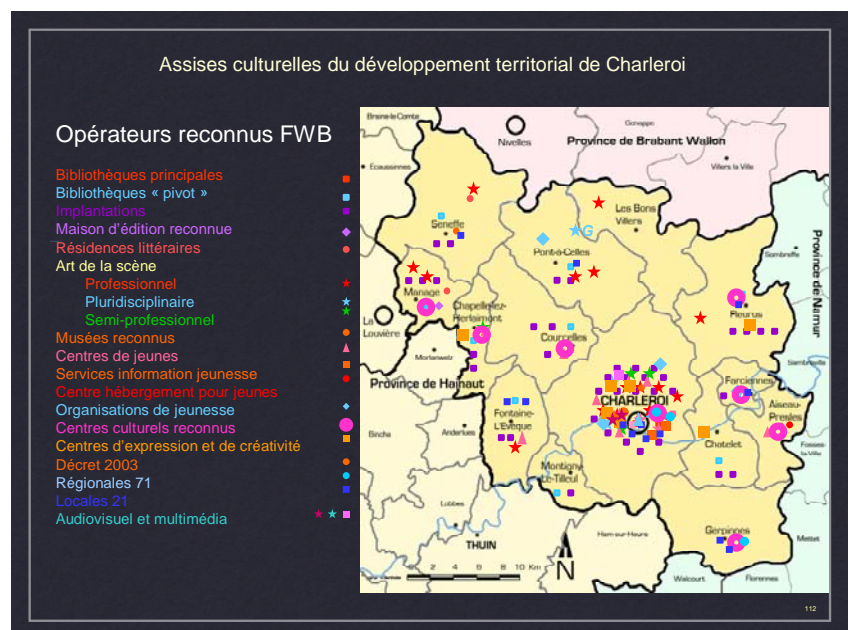
En s'arrêtant aux asbl dont le siège social est dans l'arrondissement, sinon ce chiffre doublerait. En ne considérant pas les soutiens ponctuels extraordinaires sinon cette carte serait plus colorée encore.

Une bibliothèque reconnue dans 11 communes sur 14, 14 Maisons de Jeunes, Service d'information ou d'hébergement apparentés certifiés par la Fédération et repartis imparfaitement sur l'arrondissement, 4 organismes de jeunesse, 8 centres culturels dont un régional, 8 centres d'expression et de créativité, le siège social de seulement 2 associations d'éducation permanente.

5.13 Tentative de conclusion : cartographie des opérateurs

L'analyse de cette cartographie permet de tirer les enseignements suivants.

- La dimension culturelle de l'action sociale, en raison de l'estompement des frontières entre inclusion sociale et action socioculturelle, est conséquente et mérite le soutien.
- Malgré l'importance des opérateurs culturels et sociaux présents, une politique



culturelle urbaine reste à construire.

- Les opérateurs « phare » en art de la scène, arts plastiques, sont de grande qualité, essentiellement basés à Charleroi, (à l'exception de l'Orfèvrerie à Seneffe). Leur rayonnement, comme évoqué précédemment, dépasse très largement le cadre de l'arrondissement. Mais leur ancrage local, leurs relations avec les populations de la région sont-elles suffisamment développées, soutenues ?
- Les opérateurs culturels émergents en arts de la scène, arts plastiques, etc, débordent d'imagination mais manquent de soutien structurel, de cadres dans leurs équipes, de formation.
- En matière de créativité, il existe trop peu de Centres d'Expression et de Créativité au regard de la taille du territoire : 8 Centres d'expression et de créativité en 2012 voire même moins. Leur travail pourrait s'améliorer. Et la future mise en application du Décret du 28 avril 2009 sur les CEC, contribuer au cadrage sectoriel.
- La relation entre la métropole carolorégienne et les communes et opérateurs de l'arrondissement reste ouverte : le leadership territorial reste à consolider, construire.
- Dans un arrondissement à couleur sociale, s'il existe un grand nombre d'antennes locales et régionales de mouvements d'éducation permanente, pourquoi si peu d'asbl reconnues dans ce secteur y ont-elles leur siège social (2) ?

6. En guise de conclusion provisoire : des pistes à creuser

A construire : une politique culturelle et urbaine ET une politique territoriale d'arrondissement

- Les questions du territoire, du bassin de vie, des connivences inter et extra territoriales, de la relation métropole carolorégienne versus communes de l'arrondissement restent pendantes.

Il n'existe pas suffisamment d'opérateur de référence en matière de Centre culturel, de lecture publique, d'éducation permanente pour servir de rassembleur.

Le rôle du Centre culturel régional, des bibliothèques à vocation encyclopédique qui se partagent le territoire devrait être développé.

Un projet de réforme du Décret relatif aux Centres culturels encourage à un diagnostic partagé, à des coopérations territoriales. Dans ce processus, le Centre culturel régional aurait un rôle fédérateur à jouer, dans le respect des spécificités des opérateurs et communes. S'il ne prend pas ce travail en charge, en respectant le découpage en sous-bassins territoriaux, les particularités des communes, une identité culturelle carolo commune

ne se construira pas. La taille et la grandeur d'un arrondissement de plus de 400.000 habitants représentent à la fois un handicap et un formidable défi à relever.

- Pour construire, mettre en lumière et fédérer une politique culturelle urbaine, des opérations comme Charleroi Ville des mots, Charleroi Métropole Culture, Charleroi l'Urbaine représenteraient de formidables opportunités. Opportunité de tirer profit de l'imagination de nombreux opérateurs émergents débordant de créativité, de mailler les sous-localismes citoyens, de permettre aux citoyens de s'approprier la ville, de tirer profit de la diversité du champ socio-culturel, de réduire le gouffre séparant le public non connecté à la culture et les opérateurs culturels experts, de construire une image culturelle commune.

A aider : l'importante dimension culturelle de l'action sociale

L'estompement des frontières entre inclusion sociale et action socio-culturelle grandit. Dans cet arrondissement à couleur « sociale » peut-être plus que dans d'autres. Il convient d'encourager les partenariats entre professionnels de la culture et acteurs de champs voisins, sociaux, citoyens. Mêler l'expertise d'opérateurs culturels rayonnants, reconnus ayant pignon sur rue et des collectifs citoyens, des associations spontanées, comme c'est par exemple le cas avec le projet « Mai'tallurgie » à Marchienne-au-Pont.

Le concept d'ambassadeur de la culture est une invention de l'asbl Article 27 : former des bénévoles, consommateurs culturels, à l'accompagnement de publics précaires qui ne fréquentent pas les lieux culturels et organiser des déplacements communs de consommation de culture.

Il faut soutenir ce type de travail de médiation de la culture en considérant avec bienveillance les pratiques amateurs, issues du champ social, comme de nouveaux vecteurs de la culture.

A soutenir : les nouvelles identités culturelles carolorégiennes

- Des projets innovants, pluridisciplinaires, des asbl jeunes émergent. Fruits des passionnés, sortant des sentiers battus, ces initiatives méritent le soutien. Comme Rockerill, Le Vecteur, la Ruche, Rafales, Charleroi Face B, Hôtel Charleroi, etc.

- Des opérateurs s'essayent aux partenariats publics-privés : par exemple, les CEC Circomédie, Pré en Bulle, l'Espace Marignan, des initiatives comme Couleur Carolo. Il faut encourager ces relations décalées.

A synchroniser : les politiques culturelles des différents pouvoirs subsidiaires

La Région Wallonne, l'Europe, le Fédéral, agissent dans le champ de la culture comme la Fédération Wallonie Bruxelles, la Province de Hainaut et les Villes et les communes. Trop souvent, leurs actions se mènent sans coopération, en superposition, en concurrence, dans l'ignorance, dans des champs voisins de la culture. Avec une redondance et en même temps une perte d'énergie.

Les nouveaux contrats de coopération, les GAL- groupe d'action locale-, les projets développés dans le cadre de la politique des grandes villes, les maisons rurales, les contrats de pays, les plans de cohésion sociale sont quelques exemples d'appels à projet ou de conventions soutenant des projets voisins de la culture.

Dans les Villes et communes, le terme culture prend aussi de nombreux sens différents, trouve des synonymes dans les secteurs de la jeunesse, du délassément, de manifestations artistiques, de littérature, de fêtes, de beaux-arts, de loisirs, d'édifices historiques ou d'éducation populaire...

Une activité culturelle peut être soutenue par une commune dans un domaine éloigné de la

culture.

L'éparpillement des dispositifs orientés « jeunesse » tant dans leur financement, que dans leur organisation locale, déforce.

A améliorer : l'ingénierie culturelle

Charleroi est considérée comme une capitale sociale mais ni la Ville ni l'arrondissement n'accueillent d'université, de conservatoire. Des hautes écoles forment aux métiers de la communication, de l'éducation, des sciences sociales, de la technique.

Cette orientation par défaut serait-elle une explication possible du manque d'ingénierie culturelle ? On n'étudie pas à Charleroi, on ne s'y construit pas artistiquement donc on ne s'y installe pas pour développer ensuite de nouveaux projets culturels ?

Par ailleurs, où s'adresser quand on commence à développer une activité culturelle ? Quand on veut déposer un dossier de demande de subvention extraordinaire ?

Le Centre culturel régional n'est pas assez outillé ni même réputé pour répondre positivement à ce genre de recherche. La maison pour associations, non reconnue en législation de la culture, offre une réponse de conseil et de formation. Le Vecteur peut accueillir en ses locaux des locataires culturels émergents en résidence ou de passage mais pas accompagner non plus.

Les Centres culturels locaux n'existent pas dans toutes les communes et sont parfois eux-mêmes encore en pleine croissance au point de ne pouvoir apporter la réponse adéquate. De même, l'accès à l'information sur les sources possibles de financement auprès des différents pouvoirs subsidiaires reste peu structuré.